

DES OUTILS POUR VOUS AIDER

LE PACKPRO CRÉATEUR

Pour sécuriser la gestion de votre activité, la CMA vous accompagne grâce au PACKPRO Créateur.

Ce dispositif s'adresse à tous les porteurs de projet pour une activité artisanale, avancés dans leur réflexions.

Avant de formaliser votre immatriculation d'entreprise, suivez ces trois étapes pour bien démarrer !

- le Stage Préparatoire à l'Installation, incontournable (2 jours)

- la formation «apprendre à gérer son entreprise» niveau 1 (2 jours)

- L'accompagnement personnalisé avec un conseiller CMA pour votre dossier de création : étude de marché, stratégie commerciale, réglementations, recherche de financement, business plan ...

Tarif préférentiel de 19 000 F, au lieu de 49 000 F.

+ d'infos :

www.cma.nc > créer son entreprise > PACKPRO Créateur

IMPRIMEZ VOS CERTIFICATS D'IMMATRICULATION ET DE RADIATION EN LIGNE

Votre numéro Répertoire des métiers suffit pour que vous ayez accès à vos certificats en ligne (consultation, impression). Cela vous est utile dans le cadre de déclarations administratives, contrats d'assurance ou de réponses à des appels d'offre. Rendez-vous sur la page d'accueil www.cma.nc.

FAITES RECONNAÎTRE VOTRE QUALITÉ D'ARTISAN

Vous avez au moins deux années de pratique professionnelle à votre compte en Nouvelle-Calédonie dans l'activité déclarée au Répertoire des métiers et êtes titulaire de diplômes et/ou d'expérience professionnelle en lien avec l'activité effectivement exercée ?

Deux titres vous distinguent et soulignent votre qualification aux yeux de vos clients :

- le titre d'artisan en son métier,
 - le titre de maître-artisan en son métier.
- Ces titres sont symbolisés par des logos officiels protégés.

Demandez votre titre de qualification à la CMA-NC et utilisez-les pour valoriser votre expérience et votre savoir-faire ! Le CFE vous renseigne sur les conditions d'accès à ces titres et vous aide à constituer votre dossier de demande.

Contacts : Agents du CFE - Tél. 28 07 49



Formalités

CFE

Nouméa

BP 4186 - 98846

Tél. 28 07 49

cfe@noumea.nc

CFE

Antenne de Koné

BP 641 - 98860

Tél. 47 30 14

kone@cma.nc

CFE

Antenne de Poindimié

BP 155 - 98822

Tél. 42 74 82

poindimie@cma.nc

CFE

Antenne de Koumac

BP 127 - 98850

Tél. 47 68 56

koumac@cma.nc

CFE

Antenne de La Foa

BP 56 - 98880

Tél. 46 52 86

lafoa@cma.nc

CFE

Antenne de Panda

BP 4709 - 98839

Tél. 24 32 62

panda@cma.nc

Case de l'entreprise à Lifou

BP 545 - 98820 We

Tél. 45 19 90

accueil@case.nc



DÉMARRER

LES FORMALITÉS DE CRÉATION POUR MON ENTREPRISE ARTISANALE

Vous êtes créateur d'une entreprise dont l'activité est artisanale ?

Découvrez ici les différentes formalités à réaliser et les services du Centre de formalités des entreprises de la CMA-NC



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-CALÉDONIE

10 Avenue James Cook - BP 4186

98846 Nouméa Cedex

Tél. 28 23 37

cma@cma.nc - www.cma.nc



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE

LES FORMALITÉS DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Vous êtes prêt à démarrer une activité artisanale, plusieurs formalités obligatoires liées à la création de votre entreprise peuvent être nécessaires :

- Inscription au Répertoire des métiers (RM)
- Inscription au Répertoire d'identification des entreprises (RIDET)
- Inscription au Registre du commerce et des sociétés (RCS)
- Inscription à la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT)
- Déclaration de votre activité à la Direction des Services Fiscaux (DSF) dans le cadre du paiement de l'impôt de la Patente.

AUTRES DÉCLARATIONS

Ces déclarations sont celles relatives à la création de votre entreprise. Selon votre activité, vous serez soumis à d'autres obligations déclaratives ou au respect de normes et réglementations (denrées alimentaires, soins esthétiques, bâtiment...).

SOCIÉTÉS

Si vous créez une société, d'autres formalités vont être obligatoires avant l'inscription au Registre du commerce et des sociétés. Renseignez-vous auprès de votre juriste ou du service de développement économique de la CMA-NC.

LES INSCRIPTIONS

PIÈCES À FOURNIR

Pour procéder à l'immatriculation de votre entreprise, il est nécessaire de fournir certaines pièces justificatives.

Pour simplifier votre démarche, il vous est possible d'obtenir ces renseignements sans vous déplacer :

- par tel : 28 23 37
- par mail : cfe@cma.nc

Les différents Centres de Formalités des Entreprises (CFE) peuvent aussi vous fournir ces informations.

ACTIVITÉS DONT L'ACCÈS EST RÉGLÉMENTÉ

Des documents sont à fournir pour certaines activités :

- Ambulanciers : l'agrément de la DASS
- Chauffeurs de taxi : l'autorisation de la mairie du lieu d'exercice
- Coiffeurs : le brevet professionnel de coiffure
- Soins esthétiques : le CAP d'esthétique
- VLC : agrément DITTT
- Bâtiment : 90 % des activités nécessitent de posséder soit un diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V CAP-BEP), soit 3 ans d'expérience professionnelle au cours des 6 dernières années.

Une liste détaillée est disponible auprès des CFE de la CMA-NC. Cette liste n'est pas exhaustive, renseignez vous auprès du service de développement économique de la CMA-NC.

CAS PARTICULIERS

D'autres pièces justificatives peuvent être demandées pour les cas suivants :

- Personne de nationalité étrangère
- Sociétés en participation
- Achat d'un fonds ou location gérance
- Ayants droit sur la couverture sociale
- ...

Suite à votre inscription, vous recevrez vos numéros Ridet, RM, RCS, que vous devrez mentionner sur vos documents commerciaux et déclarations administratives.

PLUSIEURS FORMALITÉS EN UN SEUL LIEU : LE CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Grâce au Centre de formalités des entreprises de la CMA-NC vous simplifiez et accélérez vos démarches. En effet le CFE vous permet :

- d'être accompagné pour compléter les différents formulaires,
- de centraliser de nombreuses formalités,
- de sécuriser vos démarches en vérifiant que votre dossier est bien constitué



TARIFS

Les inscriptions au Ridet-Patente et RUAMM sont gratuites. Le coût de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés est variable selon le type de formalité effectuée. Vous pouvez vous renseigner au préalable auprès du CFE de la CMA-NC.

L'ensemble des prestations d'accompagnement lors de votre immatriculation a un coût de 8 000 CFP.

Le Stage Préparatoire à l'Installation est un service inclus dans les frais liés à l'accompagnement à la formalité au Répertoire des métiers.

Cette formation de 2 jours consécutifs vous permet d'obtenir des outils, des conseils d'organisation et des méthodes de gestion indispensables à la bonne santé de votre activité.

LES FORMALITÉS DE MODIFICATION ET DE RADIATION

Il est impératif de signaler toutes les modifications ou radiation relatives à votre entreprise. En fonction de la situation cela conditionne les coûts de vos obligations fiscales ou sociales.

Comme pour les formalités d'inscription le CFE centralise pour vous plusieurs formalités (RIDET, patente, RCS) et ces prestations sont gratuites.